

COMMENTAIRES ET INTERROGATIONS ADRESSÉES À LA COMMISSION D'EXAMEN  
CONJOINT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE  
CACOUNA DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DU MANDAT DE LA  
COMMISSION SUITE AUX MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE PROMOTEUR LE 25  
AOÛT DERNIER.

Messieurs les commissaires,

Ayant suivi de très près la progression de ce dossier depuis son lancement en septembre 2004, et même avant, incluant les premières audiences du Bape pour le projet de 1981, et dans la lignée du mémoire que j'ai présenté devant la commission, je tiens à vous faire part de ces nouvelles interrogations.

Le promoteur précise lui-même (DA-46) que ces modifications ne sont pas les dernières, mais (probablement) les plus significatives... et que le processus de conception d'ingénierie, qui a entraîné ces modifications, **ne se terminera pas avant la fin d'octobre (!!!)** Pourquoi ne pas exiger que TOUTES les modifications soient présentées AVANT de remettre vos recommandations finales? Déjà que le promoteur a réussi à exclure de ce processus-ci le raccordement inévitable du pipeline, laissant un portrait partiel du projet global et des impacts cumulatifs; et voici qu'il ouvre la porte à d'autres modifications et d'autres impacts...

Comme le portrait des impacts est modifié suite à ces nouveaux changements, et aux changements encore à venir, ne sera-t-il pas tenté de prétexter ces changements pour «ajuster» à son avantage certaines mesures d'atténuation, et évaluer à la baisse les impacts appréhendés? L'exemple de l'impact sur les mammifères marins est éloquent. Dans son document DA-46 «Modifications à la conception. Évaluation des impacts sur l'environnement. Août 2006», au point 3.2.6 *Mammifères marins et leur habitat*, la façon d'aborder les impacts sur les bélugas est non seulement *simplifiée à l'extrême* mais tout à fait *simpliste*. Il apparaît évident que le promoteur ne peut éviter un dérangement certain et important dans ce secteur «pouponnière» fréquenté annuellement par un groupe de femelles avec leurs jeunes. Par «un plan de compensation pour la perte d'habitat du poisson» (!), par «des discussions prévues avec Pêches et Océans», il avoue vouloir «éviter la nécessité d'une période de restriction telle qu'initialement proposée par Pêches et Océans.»

Je répète ici ce que j'ai déjà mentionné en conclusion de mon mémoire : «vue l'importance des impacts environnementaux appréhendés avant même d'y ajouter les impacts cumulatifs du raccordement au gazoduc et d'installation d'une ligne électrique, le BAPE, contrairement à 1981, ne devrait pas donner l'aval à ce projet sur la promesse d'études ultérieures plus poussées, d'éventuelles mesures de mitigation ou de compensation, ou sur des engagements de consultation et de suivis.»

Afin d'éviter que bien des mesures «irritantes» pour le promoteur ne trouvent un échappatoire justifié par ces changements de dernière minute au projet; afin de rendre les recommandations - que la commission fera au terme de ce processus - plus crédibles, plus compréhensibles pour la population immédiate, et plus respectueuses pour celle-ci;

je crois qu'il serait pertinent que toutes ces nouvelles et futures modifications (que la fin du processus de conception d'ingénierie ne manquera pas de faire ressortir) fassent l'objet d'une présentation publique, à Cacouna, voire même d'une prolongation (ou reprise) d'audiences.

J'inclus une image d'un Faucon pèlerin que ma caméra a saisi le 15 septembre dernier en plein vol de reconnaissance devant les falaises nord-ouest de Gros-Cacouna (colonie de Guillemots). Cet oiseau menacé et protégé est bel et bien présent sur les lieux mêmes de l'implantation prévue : au cœur de ce milieu fragile qui n'a rien, présentement, d'un site industriel.



Acceptez, messieurs les commissaires, mes salutations les plus «cacounoises».

Yvan Roy  
245 rue Principale Ouest, Cacouna - 418-862-3061  
[epik@sympatico.ca](mailto:epik@sympatico.ca)

Cacouna, le 12 octobre 2006.